



CERCLE DES MÉDECINS
ANESTHÉSISTES - RÉANIMATEURS
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Communiqué de presse

Le Cercle des Médecins Anesthésistes-Réanimateurs du Grand-Duché de Luxembourg tient à préciser quelques éléments sur l'information ayant circulé aujourd'hui 18 octobre 2018 dans les médias luxembourgeois, concernant un soi-disant anesthésiste luxembourgeois poursuivi en justice en Allemagne pour divers faits graves.

Il s'agit en effet d'un médecin anesthésiste d'origine étrangère ayant un passeport luxembourgeois.

Ce médecin n'a jamais exercé sa spécialité au Luxembourg, n'a jamais été inscrit sur la liste des médecins au Collège Médical et n'a jamais eu de la part du Ministère de la Santé du Luxembourg d'autorisation à exercer la médecine au Luxembourg.

Par ailleurs, ce médecin au passeport luxembourgeois, n'a jamais travaillé dans un hôpital au Luxembourg.

Par conséquent, le CMARL tient à rassurer la population luxembourgeoise qu'à aucun moment, les patients hospitalisés n'ont été pris en charge par ce médecin aux comportements non-professionnels.

Pour le CMARL

Dr Philippe WELTER
Président

